



C'EST  
BON À

SAVOIR

L'INFO PRATIQUE  
DES LOCATAIRES

#1  
JUN 2024



## Vous informer, en proximité

J'ai le plaisir de vous adresser la première lettre "C'est Bon à Savoir", que j'ai voulu proche de vous et de la vie au sein des résidences de Pas-de-Calais habitat. Elle sera un lien nouveau entre nous, une façon simple de vous informer régulièrement et de vous accompagner dans votre quotidien, comme cette fois avec votre nouvel espace locataire et l'utilisation du chèque énergie pour le règlement des charges locatives, si celles-ci incluent du chauffage collectif. Je vous en souhaite une bonne lecture.

**Jean-Louis Cottigny**  
Président de Pas-de-Calais habitat

## DÉCOUVREZ ET CRÉEZ VOTRE NOUVEL ESPACE LOCATAIRE

Depuis le 5 mars dernier, pour faciliter vos démarches, Pas-de-Calais habitat a mis à votre disposition un nouvel espace personnel en ligne, accessible depuis notre site internet : [www.pasdecalais-habitat.fr](http://www.pasdecalais-habitat.fr) Il donne accès à un grand nombre de services :

- Consulter votre compte locataire
- Télécharger votre avis d'échéance
- Obtenir un relevé de compte
- Mettre en place un prélèvement automatique
- Payer votre loyer par carte bancaire de manière sécurisée
- Solliciter une demande technique

**Connectez-vous sur**  
[www.pasdecalais-habitat.fr](http://www.pasdecalais-habitat.fr)  
→ rubrique Espace locataire

Cliquez sur : **Créez votre espace locataire.**

**Attention : vous devez créer un nouveau compte** même si vous en possédez déjà un. Vous ne pourrez pas vous connecter avec vos anciens identifiants/mot de passe.



L'application mobile est  
disponible sur les stores



## LE CHÈQUE ÉNERGIE, UN NOUVEAU MODE DE PAIEMENT DE VOS CHARGES LOCATIVES

Les chèques énergie ont été envoyés tout au long du mois d'avril. Si vous êtes éligible, vous l'avez reçu automatiquement par courrier, à la dernière adresse indiquée à l'administration fiscale.

Comprise entre 68 et 277 € selon les revenus et la composition familiale, cette aide permet de payer les factures d'énergie (gaz, électricité, fioul...).

Grande nouveauté 2024 : si vous êtes bénéficiaire du chèque énergie et que votre résidence est chauffée collectivement, vous pouvez utiliser la somme perçue pour régler vos charges locatives. Pour cela, rien de plus simple : venez déposer votre chèque dans votre agence Pas-de-Calais habitat.

Pour rappel, le chèque énergie 2024 est utilisable jusqu'au 31 mars 2025.



**89%** DES LOCATAIRES SONT  
SATISFAITS DE  
PAS-DE-CALAIS HABITAT\*

\*Enquête menée par l'Union Régionale pour l'Habitat des Hauts-de-France auprès de 2 400 locataires de Pas-de-Calais habitat



Flashez ce  
QR-Code pour  
en savoir plus



Point dialogue | 03-21-62-62-62  
NUMÉRO NON SURTAXÉ

[www.pasdecalais-habitat.fr](http://www.pasdecalais-habitat.fr)





## LE BOIS AUX OISEAUX, UN COIN DE NATURE À DEUX PAS DE CHEZ VOUS

C'est un projet novateur, emprunté à nos voisins allemands, qui voit le jour sur la commune de Sains-en-Gohelle, ancienne base minière 10-10 bis.

Les objectifs sont multiples :

- proposer aux habitants un bout de terrain privé, en location
- offrir un lieu de rencontres, de développement de liens sociaux
- organiser des ateliers thématiques : compostage, culture en lasagne, biodiversité...

Ainsi, d'ici le début de l'été, des parcelles délimitées de 50 à 200 m<sup>2</sup>, seront disponibles pour chaque locataire qui le désire. Libre à chacun de l'utiliser comme bon lui semble : jardin potager ou lieu de farniente l'été, tout est possible. Comme l'a souligné une locataire : *"faute de moyen, je ne peux pas partir en vacances, je pourrai grâce à votre projet profiter d'un espace extérieur aménagé lorsqu'il fera trop chaud dans mon logement"*.

Concernant la vie du site, c'est l'association AJONC qui gèrera ce lieu partagé : cet immense jardin construit pour et avec les habitants. Les idées ne manquent pas ! Car la volonté est aussi de créer du lien et de la convivialité en tenant compte de vos envies et de vos idées. Des visites ont déjà été proposées pour découvrir le terrain. Les parcelles ont été assainies et n'attendent plus que leurs futurs locataires. Vous êtes intéressés ?

**N'hésitez pas à contacter l'agence de Bully-les-Mines au 03 21 62 62 62 ou à passer aux horaires d'ouverture indiqués ci-contre.**



## CHANGEMENT DE GAZ DANS LES HAUTS-DE-FRANCE

En 2024, une partie des Hauts-de-France change de gaz. GRDF doit régler les appareils alimentés en gaz naturel des consommateurs.

Si votre ville est concernée, vous serez contacté par un technicien GRDF afin qu'il effectue ce réglage.

Cette opération est gratuite.

Soyez vigilant : si le réglage n'est pas fait, GRDF coupera l'alimentation gaz lors du changement.

Plus d'infos



## VOTRE AGENCE

**11 rue Voltaire à Bully-les-Mines**

Pas-de-Calais habitat compte désormais 31 agences et 10 points de contact proches de chez vous. Au sein des agences, les responsables d'agence, conseillères logement et conseillères sociales vous reçoivent, avec ou sans rendez-vous.

**Horaires d'ouverture :**

- Lundi de 14h à 16h
- Mardi, mercredi et jeudi de 10h à 12h



**Votre responsable d'agence :**  
Sylviane Merlin

Avec l'équipe de proximité, elle est la garante de la qualité de service et vous apporte des réponses adaptées aux questions concernant le quartier, la résidence, votre logement.

**Votre conseillère logement vous reçoit lors de ses permanences :**

- Mardi de 10h à 12h

Elle vous accompagne tout au long de votre parcours locatif, depuis la demande initiale jusqu'à l'entrée dans votre nouveau logement.

**Votre conseillère sociale vous reçoit sur rendez-vous.**

Elle vous accompagne en cas de difficultés de paiement du loyer, vous conseille et vous oriente, si besoin, vers les structures partenaires adaptées.



**Pour prendre rendez-vous avec votre responsable d'agence, votre conseiller(e) logement ou votre conseillère sociale :**  
☎ 03 21 62 62 62

**Pour vos demandes d'intervention technique relatives au contrat multiservices dont vous bénéficiez pour votre logement :**



03 21 21 93 10  
monlogista.fr